

des Canadiens, émigrés aux Etats-Unis, qui sont de retour, en leur fournissant des semences, des instruments aratoires perfectionnés et des animaux.

*Résolu :* Que le Secrétaire soit chargé d'informer la Société d'Agriculture de la Cité de Montréal que cette Chambre regrette de ne pouvoir acquiescer à sa demande.

2o *Résolu :*—Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait très important que les produits agricoles du Canada fussent exposés convenablement à la Grande Exposition de Londres en 1862.

Que pour aider ce résultat deux des membres de cette Chambre seront nommés pour s'entendre avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada, et les Chambres des Arts et Métiers des deux Provinces, sur les moyens d'obtenir une telle exposition, et que Messieurs Sicotte et Campbell soient nommés pour cet objet.

3o *Résolu :*—Que M. le Président soit autorisé à acheter un local pour servir à cette Chambre pour tenir ses bureaux, etc., et que le prix ne dépasse pas deux mille cinq cents louis, et les paiements par année ne dépassent pas cinq cents louis.

Montréal, 6 Septembre 1861.

Le Président prend le fautenil.

La Société d'Agriculture du Comté de Champlain demande la permission d'employer ses fonds cette année à l'achat d'animaux de race améliorée. Cette demande est accordée, mais la Chambre exigera que cette Société fasse rapport des résultats produits par un tel emploi de ses fonds.

La Chambre prend en considération la plainte portée contre les procédés de la Société d'Agriculture du Comté de Châteauguay à son assemblée du 17 Janvier dernier, pour sa réorganisation en 1861. Cette plainte est fondée sur les faits suivants : Le Président de la société, quoique présent, ne présidait pas, mais une autre personne ; l'heure de l'assemblée n'était pas indiquée dans les avis.

Il y avait dans l'assemblée plusieurs personnes autres que les membres de la société.

Le Président refusa de prendre par écrit les pour et contre, et malgré les remontrances déclara que la majorité était pour élire telles personnes comme les officiers de la société. Le Président ne connaissait pas quels étaient les membres de la société. Les officiers de la société requis en Avril de donner une réponse à ces plaintes répondirent en Juillet et ils ont été entendus à la présente assemblée.—Les faits furent admis.

Après discussion, M. le Président soumet à l'assemblée la question suivante :

*“ L'organisation de cette Société est-elle conforme à la loi ? ”*

Pour : M. le Capt. Rhodes, les autres messieurs présents votant pour la négative.

Les plaignants demandent la permission d'organiser une seconde société dans le comté, dont les limites seraient les paroisses de Ste. Martine, Châteauguay, Ste. Philomène et St. Urbain.—La Chambre déclare qu'elle ne peut acquiescer à cette demande.

Exposition Universelle à Londres en 1862.

*Résolu :*—Que M. le Président, M.M. le Major Campbell et Ossaye, soient autorisés à rencontrer la Chambre des Arts et Métiers du Bas-Canada, celle du Haut-Canada, la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada, et les Comités nommés par ces Chambres pour préparer un mémoire au gouvernement, demandant une assistance afin d'exposer d'une manière convenable les produits du Canada à cette exposition, et que M. le Président soit chargé de signer tel mémoire.

Sur proposition du Capt. Rhodes, il est résolu :

Qu'une pétition soit présentée aux trois branches de la législature, à la prochaine session du Parlement, les priant de passer une loi défendant de détruire